

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

AVANT ART. 19

N° 68

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N°
268)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 68

présenté par

M. Giraud, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

La division et l'intitulé du titre II sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence à l'amendement 67.